

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

Comité Intercommunal du 21 Mars 2022 – Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la Salle des Délibérations de la Mairie de St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

La séance débute à 18h35.

M. PHILIPPEAU est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 Mars 2022

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 07

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme AOUJAR (Titulaire) de Poisieux – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAVIOT à Mme LOZACH-SIRET – Mme ROBERT à M. GONTHIER.

Ordre du Jour :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- 2 - Approbation du Compte de Gestion 2021
- 3 - Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte administratif
- 4 - Présentation, examen et approbation de Compte Administratif 2021
- 5 - Décisions concernant l'affectation du résultat 2021
- 6 - Présentation, examen et approbation du Budget Primitif 2022
- 7 - Questions diverses

Résumé des différents points de la réunion :

1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente :

- Le procès-verbal, envoyé aux délégués par mail, ne fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune demande de modification. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Présentation et approbation du Compte de Gestion 2021 du Trésorier de St Florent/Cher :

- Les différentes lignes budgétaires ayant été récolées par notre secrétaire, le tableau présenté récapitule fidèlement notre situation à la Trésorerie de St Florent.

RÉSULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	288 689,11 €	256 338,12 €	545 027,23 €
Titres de recettes émis (b)	249 968,80 €	174 788,40 €	424 757,20 €
Réductions de titres (c)		808,29 €	808,29 €
Recettes nettes (d = b-c)	249 968,80 €	173 980,11 €	423 948,91 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	288 689,11 €	256 338,12 €	545 027,23 €
Mandats émis (f)	216 826,41 €	172 886,38 €	389 712,79 €
Annulation de mandats (g)		132,26 €	132,26 €
Dépenses nettes (h = f-g)	216 826,41 €	172 754,12 €	389 580,53 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	33 142,39 €	1 225,99 €	34 368,38 €
(h-d) Déficit			

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

Nous vous proposons l'adoption du Compte de Gestion du Trésorier.

L'assemblée délibérante déclare que le Compte de Gestion 2021 dressé par le receveur et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve et l'approuve.

Au vote :	Pour :	09	Contre :	00	Abstentions :	00
------------------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	-----------

Délibération N° 001/21/03/2022

3 - Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2021 :

- L'obligation est faite au Comité Intercommunal de désigner un Président pour la séance relative au vote du Compte Administratif.
- M. GONTHIER, Vice-Président, fait acte de candidature.

L'assemblée délibérante élit M. GONTHIER comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Au vote :	Pour :	09	Contre :	00	Abstentions :	00
------------------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	-----------

Délibération N° 002/21/03/2022

4 - Présentation et approbation du Compte Administratif 2021 :

Après examen comparatif des mouvements, chapitre par chapitre, la synthèse du résultat s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	
Prévisions	256 338,12 €	256 338,12 €	
Réalisé	173 980,11 €	172 754,12 €	
Report 2020 (excédent)	115 558,12 €	/	
Total	289 538,23 €	172 754,12 €	Excédent constaté 116 784,11 €
Résultats	(+ 1 225,99 €)		

INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	
Prévisions	288 689,11 €	288 689,11 €	
Réalisé	249 968,80 €	216 826,41 €	
Report 2020 (excédent)	71 916,14 €	/	
Total	321 884,94 €	216 826,41 €	Excédent constaté 105 058,53 €
Résultats	(+ 33 142,39 €)		

La saine gestion, tant en fonctionnement qu'en investissement, est confortée. Mme LOZACH-SIRET quitte l'assemblée afin que M. GONTHIER, Président de séance, propose l'adoption des comptes tels que présentés par la Présidente C. LOZACH-SIRET.

L'assemblée délibérante adopte le Compte Administratif 2021 tel que présenté par son Vice-Président.

Au vote :	Pour :	07	Contre :	00	Abstentions :	00
------------------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	-----------

Délibération N° 003/21/03/2022

5 - Décisions concernant l'affectation du résultat d'exploitation 2021 :

- Considérant que seul le résultat d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation, la Présidente, au vu des résultats du Compte Administratif propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **116 784,11 €**

L'assemblée délibérante approuve la décision d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

Au vote :	Pour :	09	Contre :	00	Abstentions :	00
------------------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	-----------

Délibération N° 004/21/03/2022

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

6 - Présentation et adoption du Budget Primitif 2022 :

- Les prévisions sont examinées rapidement chapitre après chapitre – aucune anomalie n'étant relevée ou parfaitement explicitée, la Présidente propose le budget suivant :

	Recettes	Dépenses
<i>En fonctionnement</i>	256 338,12 €	256 338,12 €
<i>En Investissement</i>	288 689,11 €	288 689,11 €

L'assemblée délibérante adopte le Budget Primitif 2022 tel que présenté par sa Présidente.

Au vote :	Pour :	09	Contre :	00	Abstentions :	00
------------------	---------------	-----------	-----------------	-----------	----------------------	-----------

Délibération N° 005/21/03/2022

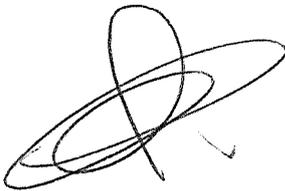
7 - Questions diverses :

- Pas de questions diverses.
- Mme la Présidente indique que le SITS a été contactée par Mme SANTOSUOSSO, Maire de St Caprais pour un de ses riverains qui se plaint que le car 19.06, à l'arrêt « La Source », l'oblige à patienter 5 minutes environ pour pouvoir rentrer chez lui le soir. Mme SABOURAULT dit ne pas être au courant de ce problème. Renseignement sera pris auprès de la conductrice afin de rendre réponse à Mme SANTOSUOSSO.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 19h15.

Fait à Saint Florent/Cher, le 22 Mars 2022.

A. PHILIPPEAU
Le Secrétaire de séance



C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

